

Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry
Compte rendu du conseil communautaire n° 02
Du 05 mars 2018.

L'an deux mille dix-huit, cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de CHATILLON-sur-INDRE (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à CHATILLON SUR INDRE, sous la présidence de Monsieur Michel HETROY.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2018.

Etaient présents : Michel HETROY, Marc ROUFFY, Jean-Marie BONAC, Chantal RAIGNAULT, Michel BRAUD, Williams LAUERIERE, Alain JACQUET, Serge THOREY (suppléant de Monsieur ROGER), Françoise FAUCHON-VERDIER, Pierre VERON, Philippe ALIZON, Alain BOURGOGNON, Marie-Christine CHARPENTIER, Patrice COSSON, Jean-Claude CRÉPIN, Bernard HOLLANDE, Jean-Louis MEUNIER, Gérard NICAUD, Jean-Louis RICHARD, Muriel TOURNOIS.

Avait donné pouvoir :

Nelly BREMOND, PV à Marie-Christine CHARPENTIER
Joëlle DEPONT, PV à Marc ROUFFY
Patrick DEVILLERS, PV à Jean-Louis RICHARD
Christiane GAULTIER, PV à Patrice COSSON.

Absents:

Alain BERNIER, Evelyne BOURGOGNON, Catherine MOREAU.

Secrétaire de séance : Madame Françoise FAUCHON-VERDIER

Nombre de membres en exercice :	27
Quorum :	14 membres présents physiquement
Nombre de membres présents physiquement :	20
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	24
	23 pour les comptes administratifs

I : APROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE N°7 DU 18 DECEMBRE 2017.

Aucune observation n'ayant été émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II : APROBATION DES COMPTES DE GESTION.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et uniques de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. ;

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant qu'aucune anomalie n'a été constatée et que les résultats sont réguliers et conformes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général, du budget annexe des déchets ménagers et du budget développement économique et de la Communauté de Communes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni information ni réserve de leur part puisque les résultats de l'exercice 2016 sont en tous points conformes aux résultats du compte administratif des trois budgets établis par le Président pour la Communauté de Communes.

Délibération adoptée dans les conditions suivantes :

POUR :	27
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Au registre sont les signatures.

24000 - CC DU CHATILLONNAIS EN BERRY
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE
Annexes à la délibération D.01
du 05 mars 2018. (6 pages)

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 924 359,37	1 716 197,56	3 640 556,93
Titres de recettes émis (b)	1 488 685,86	1 437 024,12	2 925 709,98
Réductions de titres (c)	0,00	1 080,00	1 080,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 488 685,86	1 435 944,12	2 924 629,98
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 924 359,37	1 716 197,56	3 640 556,93
Mandats émis (f)	737 982,89	1 227 182,68	1 965 165,57
Annulations de mandats (g)	0,00	0,01	0,01
Dépenses nettes (h = f - g)	737 982,89	1 227 182,67	1 965 165,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	750 702,97	208 761,45	959 464,42
(h - d) Déficit			

24000 - CC DU CHATILLONNAIS EN BERRY
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	275 741,93	0,00	750 702,97	0,00	1 026 444,90
Fonctionnement	479 489,29	40 537,79	208 761,45	0,00	647 712,95
TOTAL I	755 231,22	40 537,79	959 464,42	0,00	1 674 157,85
II - Budgets des services à caractère administratif					
DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS					
Investissement	-223 896,10	0,00	-96 203,05	0,00	-320 099,15
Fonctionnement	-9 107,29	0,00	-12 533,81	0,00	-21 641,10
Sous-Total	-233 003,39	0,00	-108 736,86	0,00	-341 740,25
TOTAL II	-233 003,39	0,00	-108 736,86	0,00	-341 740,25
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON					
Investissement	26 617,74	0,00	2 812,49	0,00	29 430,23

24100 - ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE
Annexes à la délibération 001
du 05 mars 2018.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	31 280,23	826 577,94	857 858,17
Titres de recettes émis (b)	3 737,49	800 795,81	804 533,30
Réductions de titres (c)	0,00	4 207,21	4 207,21
Recettes nettes (d = b - c)	3 737,49	796 588,60	800 326,09
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	31 280,23	826 577,94	857 858,17
Mandats émis (f)	925,00	695 893,97	696 818,97
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	925,00	695 893,97	696 818,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 812,49	100 694,63	103 507,12
(h - d) Déficit			

24100 - ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON					
Investissement	26 617,74	0,00	2 812,49	0,00	29 430,23
Fonctionnement	65 152,94	0,00	100 694,63	0,00	165 847,57
Sous-Total	91 770,68	0,00	103 507,12	0,00	195 277,80
TOTAL III	91 770,68	0,00	103 507,12	0,00	195 277,80
TOTAL I + II + III	91 770,68	0,00	103 507,12	0,00	195 277,80

24200 - DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

Annexes à la délibération D01
du 05 mars 2018.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	720 515,51	418 922,00	1 139 437,51
Titres de recettes émis (b)	247 413,39	108 392,00	355 805,39
Réductions de titres (c)	0,00	900,00	900,00
Recettes nettes (d = b - c)	247 413,39	107 492,00	354 905,39
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	720 515,51	418 922,00	1 139 437,51
Mandats émis (f)	343 616,44	120 025,81	463 642,25
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	343 616,44	120 025,81	463 642,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	96 203,05	12 533,81	108 736,86

24200 - DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS					
Investissement	-223 896,10	0,00	-96 203,05	0,00	-320 099,15
Fonctionnement	-9 107,29	0,00	-12 533,81	0,00	-21 641,10
Sous-Total	-233 003,39	0,00	-108 736,86	0,00	-341 740,25
TOTAL II	-233 003,39	0,00	-108 736,86	0,00	-341 740,25
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-233 003,39	0,00	-108 736,86	0,00	-341 740,25

III : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET GENERAL.

Sous la présence de Monsieur Marc ROUFFY, Vice-Président, le Conseil Communautaire examine les comptes administratifs 2017 du budget général, du budget annexe du développement économique et du budget des déchets ménagers de la Communauté de Communes, qui s'établissent ainsi :

A) Du budget général.

Fonctionnement	
Dépenses :	1 227 182,67 €
Recettes :	1 435 944,12 €
Résultat 2017 :	208 761,45 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2016)	647 712,95 €

Investissement	
Dépenses :	737 982,89 €
Recettes :	1 488 685,86 €
Restes à Réaliser	- 382 116,30 €
Résultat 2017 :	750 702,97 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2016)	1 026 444,90 €

B) Du budget annexe du développement économique.

Exploitation	
Dépenses :	120 025,81 €
Recettes :	107 492,00 €
Résultat 2017 :	- 12 533,81 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2016)	- 21 641,10 €

Investissement	
Dépenses :	343 616,44 €
Recettes :	247 413,39 €
Restes à Réaliser	58 782,19 €
Résultat 2017 :	- 96 203,05 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2016)	- 320 099,15 €

C) Du budget annexe des déchets ménagers.

Exploitation	
Dépenses :	695 893,97 €
Recettes :	796 588,60 €
Résultat 2017 :	100 694,63 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2016)	165 847,57 €

Investissement	
Dépenses :	925,00 €
Recettes :	3 737,49 €
Restes à Réaliser	0,00 €
Résultat 2017 :	2 812,49 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2016)	29 430,23 €

Hors de la présence de Monsieur Michel HETROY, Président, **le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents**, le compte administratif 2017 des 3 comptes administratifs.

Monsieur HETROY rejoint l'assemblée et remercie le Conseil Communautaire pour la confiance qui lui est témoignée.

IV : AFFECTATION DU RESULTAT.

A) Du budget général de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats sont conformes au compte de gestion et qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017 :	208 761,45 €
Résultats antérieurs reportés :	438 951,50 €
Résultat cumulé au 31/12/2017 :	647 712,95 €

Section d'Investissement	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	1 026 444,90 €
Restes à Réaliser en dépenses :	1 175 240,30 €
Restes à Réaliser en recettes :	793 124,00 €
Besoin de financement :	/

-DECIDE d'affecter au budget 2018 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Couverture du besoin de financement C/1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00 €
« Excédent de fonctionnement reporté » ligne 002 :	647 712,95 €

B) Du budget annexe du développement économique de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats sont conformes au compte de gestion et qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017 :	- 12 533,81 €
Résultats antérieurs reportés :	- 9 107,29 €
Résultat cumulé au 31/12/2017 :	- 21 641,10 €

Section d'Investissement	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 320 099,15 €
Restes à Réaliser en dépenses :	12 801,56 €
Restes à Réaliser en recettes :	71 583,75 €
Besoin de financement :	261 316,96 €

-DECIDE d'affecter au budget 2018 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Couverture du besoin de financement C/1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :	Solde d'exécution négatif
« Déficit de fonctionnement reporté » ligne 001 :	- 21 641,10 €

C) Du budget annexe des déchets ménagers de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats sont conformes au compte de gestion et qui se présentent comme suit :

Section d'Exploitation	
Résultat de l'exercice 2017 :	100 694,63 €
Résultats antérieurs reportés :	65 152,94 €
Résultat cumulé au 31/12/2017 :	165 847,57 €

Section d'Investissement	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	29 430,23 €
Restes à Réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à Réaliser en recettes :	0,00 €
Besoin de financement :	/

-DECIDE d'affecter au budget 2018 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Couverture du besoin de financement C/1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00 €
« Excédent d'exploitation reporté » ligne 002 :	165 847,57 €

V : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES A ANNEXER AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que la loi n°95-127 du 08 Février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public fait obligation au Conseil Communautaire de délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la CDC pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'état récapitulatif dressé par le Président de l'ensemble des cessions et acquisitions immobilières ci-dessous décrites,

Date de la délibération approuvant la cession ou l'acquisition ou date de l'acte	Nature de la transaction	- Désignation de 'immeuble - Localisation - Référence cadastrale - Superficie	Partie au Contrat		Montant de la transaction
			Identité du vendeur	Identité de l'acquéreur	
Délibérations du 25 novembre 2015 et du 15 décembre 2016	Vente	17 mars 2017 Vallées de Marteau 36700 CLION sur Indre ZN 226 - 03 ha 40 a 13 ca	Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry	Entreprise HERVÉ Rue de la République 36700 CLION	<u>92 629 € TTC</u>

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le bilan ci-dessus, puisqu'il est conforme aux décisions que le Conseil Communautaire a prises dans le domaine de la gestion du Patrimoine de la Communauté de Communes au cours de l'exercice 2017.

VI : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2018.

Monsieur le Président rappelle les montants de l'attribution de compensation provisoire 2018 qui correspondent au définitives 2017.

Il explique que suite à la prise de compétence des centres de loisirs, à l'actualisation des cotisations du SDIS et au fonctionnement de la piscine, la commission locale d'évaluation des charges transférées se réunira le 13 Mars prochain.

VII : DEMANDE DE DETR 2018.

A) Rénovation et extension de la piscine : demande de subvention de l'état (2ème tranche). Plan de financement de l'opération.

Monsieur le Président explique que le projet de rénovation et d'extension de la piscine communautaire dont le montant global actualisé s'élève à 3 652 251,24 € HT soit 4 382 701,49 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et de forage inclus), peut bénéficier de subventions au titre de l'Etat.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une première tranche de travaux pour la réhabilitation de la piscine communautaire d'un montant de 1 287 300 € HT a été subventionnée en 2017 à hauteur de 20 % par la DETR et de 10 % par le DSIL.

Monsieur le Président précise qu'une 2^{ème} phase de travaux s'élève à 2 192 796,74 € HT (honoraires inclus) auquel s'ajoute les travaux de forage pour un montant global de 172 154,50 €

HT soit un total de 2 364 951,24 € HT soit 2 837 941,49 € TTC fera l'objet d'une subvention au titre de l'Etat.

Le plan prévisionnel de financement de cette 2^{ème} tranche se compose comme suit :

<u>2^{ème} tranche de travaux</u> :	2 364 951,24 €
• Subvention d'Etat (30 %) :	709 485,37
€ (Contrat de ruralité DETR ET DSIL)	
• Subvention Régionale (20 %) :	472 990,25 €
(Contrat de Pays)	
• Subvention Départementale (10,83 %) :	256 320,00 €
• ADEME (2,97 %)	70 000,00 €
• Autofinancement (36,20 %) :	856 155,62 €
	<hr/>
	= 2 364 951,24 € H

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,
SOLLICITE une subvention de l'Etat ;

ADOpte le plan prévisionnel de l'opération exposé ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

NOTE que le coût de la TVA afférant à ces travaux s'élève à 472 990,25 €.

B) Atelier relais : demande de subvention 2018.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de retenir le dossier relatif à la création d'un bâtiment relais, permettant d'héberger de nouvelles entreprises susceptibles de s'installer sur le secteur de la Communauté de Communes, durant le démarrage de leur activité.

Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 264 000 € H.T soit 316 800 € TTC.

En conséquence, le Conseil Communautaire,

- ✓ **Sollicite** une subvention au titre de la DETR et de la Région pour financer le projet sus décrit ;
- ✓ **Arrête** comme suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Subvention d'Etat (DETR 40 % du HT) :	105 600,00 €
Subvention du Pays (Contrat de Pays) :	60 000,00 €
Autofinancement :	<u>98 400,00 €</u>
TOTAL :	264 000,00 € HT

- ✓ **Note** que le coût de la T.V.A. afférant à ces travaux s'élève à : **52 800,00 €** ;
- ✓ **S'engage** à programmer cette opération si la Communauté de Communes obtient les aides financières sollicitées.

Délibération adoptée dans les conditions suivantes :

Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	2 (Messieurs NICAUD et MEUNIER)

Il est précisé que les terrains appartenant aux communes membres sont actuellement en cours d'acquisition par la Communauté de Communes.

VIII : ATELIER RELAIS : AVENANT N°1 AU LOT 8.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'entreprise DARNAULT de Pellevoisin (lot 8 – revêtement des sols-faïence) présente une plus-value sur le marché de travaux initial relatif à l'atelier relais de Châtillon sur Indre qui a été signé le 4 mai 2017 de + 710,15 euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 annexé à la présente délibération ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour la signature de cet avenant.

Annexe à la délibération n° 11 du 05 mars 2018

AVENANT N° 01

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Châtillonnais en Berry
1 rue Maurice Davallon – 36700 CHATILLON SUR INDRE
Tél. : 02 54 39 01 16

Maître d'œuvre :

ARC'AS SUD TOURAINE – place Carroi Picois – 37600 LOCHES
Tél : 02 47 91 67 06

Désignation de l'opération :

Construction de bâtiments relais communautaire
rue des Sables de Beauregard – ZAC de Beauregard – 36700 CHATILLON SUR INDRE

Lot(s) et entreprise :

Lot n° 8 : Revêtement de sols – faïence
Christian DARNAULT - 32 rue de la Promenade – 36180 PELLEVOISIN

Article 1

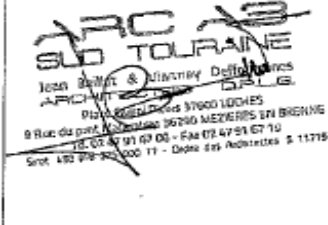
Le marché initial signé le 4 mai 2017 est modifié suivant les conditions fixées aux articles suivants, conformément à la décision de la Commission des Marchés.

Article 2

Objet du présent avenant	Montant H.T.	TVA 20%	Montant T.T.C.
Suivant devis n° DEV du 26/10/2017 relatif au carrelage en grès cérame	710,15 €	142,03 €	852,18 €
Montant du présent avenant	710,15 €	142,03 €	852,18 €
Montant de l'avenant n° précédent	- €	- €	- €
Montant du marché initial	4 377,57 €	875,51 €	5 253,08 €
Nouveau montant de marché	5 087,72 €	1 017,54 €	6 105,26 €

Article 3

Toutes les clauses particulières et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

L'entreprise titulaire du marché	Le maître d'ouvrage	L'architecte pour visa
A le	A le	A LOCHES, le 19 janvier 2018 

en trois exemplaires originaux destinés à l'entreprise (1), au maître d'ouvrage (1) et à l'architecte (1).

IX : GYMNASSE INTERCOMMUNAL : RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2017-2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et sur avis favorable des membres du Bureau,

Vu le bilan financier relatif au fonctionnement du gymnase pendant l'année 2017 annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le bilan de fonctionnement du gymnase pour l'année 2017 ;

MAINTIENT le prix de l'heure d'utilisation du gymnase au coût réel de fonctionnement du service pour les scolaires et à **15,00 €/heure** pour les utilisateurs occasionnels ;

RECONDUIT le tarif de location pour des manifestations diverses à **80 € sans le chauffage et 100 € avec le chauffage par journée d'utilisation** ;

FIXE le montant des frais par élève en fonction du planning d'utilisation du gymnase par les collèges (public et privé) de CHATILLON au prorata du temps d'occupation réel par chaque établissement et non par temps d'occupation moyen aux deux établissements ;

EFFECTUE la récupération de ces frais auprès du SIVOM pour les élèves du Collège Joliot Curie et du Collège Saint-Joseph au prorata du nombre d'élèves utilisant cet équipement sur les bases suivantes :

Collège Joliot Curie (SIVOM) : 180 élèves x 37,54 € = 6 757,20 €

Collège Saint-Joseph : 47 élèves x 85,98 € = 3 525,18 €

EMET un avis favorable sur la récupération des frais relatifs à l'utilisation du gymnase par les écoles primaires de la Commune de Châtillon, par les collégiens de Saint-Joseph résidant à Châtillon ainsi que par les associations par le biais des attributions de compensation lors de l'évaluation des charges transférées.

Annexe :

ETAT DES DEPENSES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2017.

COMPTE	LIBELLE	DEPENSES 2016	DEPENSES 2017
60611	Eau	2 400,30 €	786,81 €
60612	Chauffage	6 834,68 €	3 811,86 €
60612	Electricité	3 194,57 €	2 731,00 €
60632	Fournitures petit équipement et entretien	1 617,32 €	42,91€
615221	Entretien et réparation		66,00 €
6156	Maintenance	1 607,48 €	1 087,90 €
616	Assurance	900,00 €	930,00 €
6217	Frais de personnel remboursement à la Commune de Châtillon (+ interventions techniques)	11 135,22 €	11 519,52€
6262	Téléphone (de janvier à novembre)	307,84 €	319,39 €
	Atténuation de charges	-	-
	TOTAL DES DEPENSES	27 997,41 €	21 295,39 €

TOTAL arrondi à : 21 295 €

COUT HORAIRE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

En 2016-2017, le gymnase est réservé pendant 36 semaines à raison de 72 h 1/2 par semaine soit 2 610 heures.

Le coût par heure d'utilisation est égal à : $\frac{21\ 295\ €}{2\ 610\ h} = 8,16\ €$

DECOMPOSITION DU TEMPS D'UTILISATION PAR LES COLLEGES PUBLIC OU PRIVE.

	Durée d'utilisation
Collège Joliot Curie (8 classes) (23 h) x 36 s.	828 h.
Collège St Joseph (4 classes) (12 h 00) x 36 s	432 h.
TOTAL	1 260 h.

REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE SIVOM ET LE COLLEGE SAINT-JOSEPH.

SIVOM	828 x 8,16 €	6 756,48 €
Collège Saint-Joseph	432 x 8,16 €	3 525,12 €
TOTAL GENERAL		10 281,60 €uros

X : APPROBATION DU BILAN DE FONCTIONNEMENT 2017 DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE.

Après avoir entendu l'exposé et la présentation du bilan de fonctionnement 2017 par Monsieur le Président, et sur avis favorable des membres du Bureau, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le bilan de fonctionnement de la piscine intercommunale pour l'année 2017, ci-après annexé ;

PISCINE INTERCOMMUNALE
BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2017

Fréquentation de l'année 2017 : 34 476 entrées (Rappel fréquentation 2016 : 36 453 entrées)

BILAN DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2017

COMPTE	LIBELLE	DEPENSES 2016	DEPENSES 2017
60611	Eau et assainissement	8 048,22 €	9 030,98 €
60612	Energie électricité (de janvier à novembre)	34 129,96 €	37 731,09 €
60612	Chauffage gaz (de janvier à novembre)	53 465,27 €	58 240,01 €
60623	Alimentation distributeur	1 626,87 €	1 645,43 €
60628	Autres fournitures non stockées (piles pour défibrillateur - pharmacie)	85,41 €	34,20 €
60631	Produits d'entretien	11 891,44 €	7 494,08 €
60632	Fournitures petit équipement	2 565,83 €	4 457,65 €
6064	Fournitures administratives	61,20 €	363,24 €
61522	Entretien et réparations sur bâtiments	32 092,13 €	634,90 €
6156	Maintenance	3 317,92 €	0,00 €
616	Assurance	813,00 €	840,10 €
6184	Versement à des organismes de formation	376,50 €	450,00 €
6188	Autres frais divers : analyse eau piscine	1 612,15 €	1 761,61 €
6251	Voyages et déplacements	131,60 €	592,20 €
6262	Frais de télécommunications (de janvier à novembre)	709,64 €	694,68 €
627	Services bancaires et assimilés (chèques vacances)	22,00 €	8,75 €
TOTAL charges à caractère général C/011		150 949,14 €	123 978,92 €
c/6218 et suivants et c/64832			
6217	Personnel technique de Ville de Châtillon affecté à la piscine	1 894,92 €	431,82 €
6218	Remplaçants par le Comité de Natation FFN	9 860,50 €	0,00 €
6413	Remplaçants les week-ends + charges pat.	5 087,48 €	14 462,49 €
6411	Personnel titulaire + charges patronales	177 103,58€	168 756,01 €
TOTAL charges de personnel C/012		193 946,48 €	183 650,32 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		344 895,62 €	307 629,24 €

BILAN DES RECETTES DE L'EXERCICE 2017

A) C/70632 Droits d'entrées

Décomposition des recettes correspondant aux droits d'entrées.

		Année 2016		Année 2017	
		Nbre d'entrées	Recettes	Nbre d'entrées	Recettes
	Entrées à 3,50 €	2 916	10 206,00 €	3 234	11 319,00 €
	Entrées à 2,00 €	3 328	6 656,00 €	3 093	6 186,00 €
	Abont à 30,00 €	363	10 890,00 €	319	9 570,00 €
	Abont à 17,00 €	301	5 117,00 €	204	3 468,00 €
	Groupe à 2,00 € (dont C.E)	1 201	2 402,00 €	1 163	2 326,00 €
	TOTAL			35 271,00 €	
CLUBS	Clubs BB nageurs		00,00 €		0,00 €
	Forfait plongée		En sommeil		1 200,00 €
	CNCI forfait		6 086,25 €		3 766,88 €
	TOTAL		6 086,25 €		4 966,88 €
SCOLAIRES GROUPES STAGES	Scolaires (1,50 €)	11 024	16 536,00 €	13 268	19 902,00 €
	Groupes (2,00 €)	1 164	2 328,00 €	974	1 948,00 €
	TOTAL		18 864,00€		21 850,00 €
DIVERS	Centre aéré (1,20 €)	266	319,20 €	203	243,60 €
	Sauna (7,00 €)	26	182,00 €	31	217,00 €
	TOTAL		501,20 €		460,60 €
TOTAL			60 722,45€		60 146,48 €

B) C/7088 Recettes du distributeur 2 052,00 € 2 589,00 €

C) C/6419 Atténuation de charges

D) (Cf. remboursement arrêt de travail) d'un maître-nageur : 22 297,96 € 48 661,74 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES	85 072,41€	111 397,22 €
-----------------------------------	-------------------	---------------------

RESULTAT (à la charge du Budget Général de la Communauté de Communes)

2016	2017
259 823,21 €	196 232,02 €

XI : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE DEUX SYNDICATS : RIVIERE OZANCE ET AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA CITÉ.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes portant extension des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), il convient au Conseil Communautaire d'élire des représentants au sein de ces deux syndicats afin que ces derniers puissent procéder à l'installation de leur Comité Syndical et à l'élection de leur Président et leurs Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉSIGNE** les membres suivants :

➤ Pour le Syndicat de l'Ozance :

Monsieur LANGLOIS Philippe, Monsieur MAUDUIT Bernard (Clion sur Indre), Monsieur NORAIS Joël et Monsieur NICAULT Jean-René (Arpheuilles) en qualité de délégués titulaires.

Madame PIAUD Charlyne, Madame AIRAULT Catherine (Clion sur Indre), Monsieur GUILLON Jean-Pierre et Monsieur BONAC Jean-Marie (Arpheuilles) en qualité de délégués suppléants.

➤ Pour le Syndicat de l'Aménagement du Bassin de la Cité :

Monsieur BERNIER Alain et Madame BASSET Micheline (Palluau sur Indre) en qualité de délégués titulaires.

Monsieur ROBLAIN Frédéric et Monsieur DEQUENNE André (Palluau sur Indre) en qualité de délégués suppléants.

XII : APPROBATION SUR LE PRINCIPE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CLAISE, DE LA CREUSE ET DE L'ANGLIN POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI : DESIGNATION DES DELEGUES.

Vu la Directive 20/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE : Directive Cadre sur l'eau) ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L211-1, L 211-7 et L215-4 L215-18 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les dispositions de la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Considérant que la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 modifie l'article L.211-7 du code de l'environnement et confie aux communes la compétence en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI et la transfère automatiquement aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2016 ;

Considérant que la Loi NOTRe du 7 août 2015 modifie la loi MAPTAM et diffère le transfert automatique de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018 ;

Considérant qu'une synergie susceptible de générer des économies d'échelle est identifiée pour l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Claise, la Creuse et de l'Anglin ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le principe de l'adhésion au Syndicat Mixte sur le bassin de la Claise, la Creuse et de l'Anglin pour l'exercice de la compétence GEMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, 5 et 8.
- **DESIGNE** Monsieur Pierre VERON en qualité de délégué titulaire et Monsieur Philippe ALIZON, en qualité de délégué suppléant.

XIII : CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX PAR LES COLLÉGIENS.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que le Département participe financièrement aux travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale, dans le cadre du fonds aux équipements sportifs.

A ce titre, le Département souhaite la gratuité de cet équipement, par les collégiens de « Joliot Curie » et « Saint Joseph » de Châtillon sur Indre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération qui définit les conditions d'utilisation de la piscine aux collèges « Joliot Curie » et « Saint Joseph » de Châtillon sur Indre.

Annexe à la délibération n° 17 du 05 mars 2018.

**CONVENTION relative à l'UTILISATION des EQUIPEMENTS SPORTIFS
INTERCOMMUNAUX par les COLLEGIENS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement en vigueur relatif au Fonds Départemental des Travaux d'Equipements Sportifs à la date de la signature de la présente convention et notamment son article 4 qui subordonne l'octroi d'une subvention à la conclusion d'une convention,

Vu les délibérations n° CD_20170116_067 et CD_20170619_030 en date des 16 janvier et 19 juin 2017 relatives à l'inscription des crédits au titre du Fonds Départemental des Travaux d'Equipements Sportifs,

Vu la délibération n° CP_20171124_036 en date du 24 novembre 2017 accordant une subvention à la Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry pour la réhabilitation de la piscine,

ENTRE :

Le Département de l'INDRE, représenté par M. Serge DESCOUT, Président du Conseil départemental, en exercice, agissant en vertu de la délibération n° CP_..... en date du

ET :

La Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry représentée par M. Michel HETROY, son Président, en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Champ d'application de cette convention

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de l'utilisation gratuite, par les collégiens, des équipements sportifs communautaires suivants :

- la piscine.

Article 2 - Conditions d'utilisation par les collèves

La Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry s'engage à réserver une plage horaire quotidienne gratuite pour l'utilisation des équipements sportifs mentionnés dans l'article 1^{er} de la présente convention par les collèves "Joliot Curie" et "Saint-Joseph" de CHATILLON-sur-INDRE.

Les modalités de ces dispositions prendront la forme d'une convention particulière à conclure entre la Communauté de Communes et les responsables de ces collèves.

Article 3 - Modalités d'application de la convention

Le règlement du Fonds Départemental des Travaux d'Equipements Sportifs visé ci-dessus est la référence expresse pour l'application de la présente convention.

Fait à Châteauroux, le

**Pour le Département de l'INDRE
Le Président du Conseil départemental**

**Le Président de la Communauté de Communes
du Châtillonnais-en-Berry**

Serge DESCOUT

Michel HETROY

XIV : AUTRES QUESTIONS :

MULTI ACCUEIL : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame TURPIN, Directrice du Multi Accueil souhaite, pour les 10 ans d'ouverture de la structure, organiser un évènement le samedi 07 Juillet 2018 après-midi en y associant tous les partenaires.

Les enfants ayant fréquenté la structure, ainsi que leurs parents y seront conviés.

L'après-midi sera animé par une musicienne (orgue de barbarie).

Pour mener à bien cet évènement, Madame la Directrice sollicite une aide financière exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,
- **ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € au service Multi Accueil afin de permettre l'organisation de cette manifestation.

XV : INFORMATIONS ET REMERCIEMENTS.

Monsieur le Président, informe le Conseil Communautaire de la réunion qui s'est tenue le 2 Mars dernier en présence de Monsieur Bonneau, Président de la Région Centre et des chefs d'Entreprises.

Monsieur NICAUD précise que cette rencontre a été constructive et intéressante.

Les principaux points ressortis et à travailler sont l'hébergement des stagiaires, et le recrutement. En effet, les entreprises rencontrent des difficultés à recruter tant des salariés que des apprentis.

Monsieur LAUERIERE explique au Conseil Communautaire, que, suite au décès de Madame Marie JOLY, Conseillère Communautaire, la Commune de Clion sur Indre perd un membre au Conseil Communautaire puisque Madame Annick DOUCET, devenant Conseillère Municipale, a démissionné. En effet, Monsieur Sébastien THERET étant le nouveau Conseiller Municipal, il ne peut donc pas siéger au Conseil Communautaire pour des raisons de parité.

Monsieur HETROY précise que le Conseil Communautaire sera désormais composé de 27 membres au lieu de 28.

Il indique que suite à la démission de Madame Chantal RAINAULT, en sa qualité de Vice-Présidente, au 1^{er} Janvier 2018, le bureau a décidé de ne pas élire de nouveau Vice-Président.

Monsieur HETROY informe le Conseil Communautaire :

- Que la signature de l'acte rectificatif concernant la boulangerie de Fléré la Rivière est prévu le 20 Mars prochain en l'étude de Maître Luthier.
- De l'achat d'un écran qui sera mis à disposition des associations en contrepartie d'un chèque de caution de 600€.
- Que le câblage informatique à la Communauté de Communes est terminé.
- Que la réunion du FAR 2018 se tiendra en Mairie de Châtillon sur Indre le 14 Mars prochain à 10h30 Salle du Conseil Municipal.

Monsieur COSSON rend compte de l'état d'avancement des travaux de la piscine. Il précise que tous les Conseillers Communautaires reçoivent le compte rendu de réunion hebdomadaire.

Monsieur le Président transmet les remerciements de Monsieur Philippe ROGER et de sa famille pour les marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de son père.

La prochaine réunion de bureau se tiendra le **mercredi 28 Mars à 18h30** à la Communauté de Communes.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le **mardi 10 Avril 2018 à 20h30** à la mairie de Châtillon sur Indre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H15.

Le Président,

M. HETROY 